



PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Bochet

Prénoms *Maurice Joseph*

Grade *jeune classe*

Corps *50^e RÉGIMENT D'INFANTERIE*

N° *05385* au Corps. — Cl. *1909.*

Matricule. *2003* au Recrutement *Amuecy.*

Mort pour la France le *29^e Septembre 1911*

à *un combat de Berthe-la-Marne (Marne)*

Genre de mort *tué à l'ennemi*

Né le *1^{er} Juin 1885*

à *St Paul* Département *4^e Savoie*

Arr^s municipal (p^r Paris et Lyon) à défaut rue et N°.

Jugement rendu le

par le Tribunal de

acte ou jugement transcrit le *29 Novembre 1911*

à *St Paul / St. Julien*

N° du registre d'état civil

534-798-1921. [20434.]

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

n° 49

BOCHET Maurice Joseph
frère de Henri Antoine (n° 83),
et de Mélanie ep. BLANC (les
Glain), domicilié: Praubert

Lieu d'inhumation:
département:
commune:
lieu:
Tombe:

Le vingt cinq novembre mil neuf cent quinze à dix heures du soir nous Josephs Burquin, maire de la commune de Saint Paul, arrondissement de Chambéry, département de la Savoie, devant nous à la promulgation de l'acte de décès de Joseph Maurice Bochet, dont la teneur suit, qui nous a été transmis par M^r le Ministre de la Guerre, et qui nous est parvenu le jour et heure du matin

Le dix octobre _____ mil neuf cent quinze, à huit _____ heures, étant _____ au Buisson, près Suijpes, (Marne) Acte de décès de Maurice Joseph Bochet, soldat au 50^{me} Régiment d'Infanterie 1^{re} Bataillon 2^{me} Compagnie, matricule 05 385 né le premier juin mil huit cent quatre vingt neuf, à Saint Paul, canton d'Orion (Haute Savoie, domicilié en dernier lieu au dit lieu. Mort pour la France, au Combat de Berthe (Marne) le vingt cinq septembre mil neuf cent quinze à dix heures _____ tué à l'ennemi, fils de Maurice et de Bochet Jeanne _____ domiciliés à Saint Paul (Haute Savoie). Conformément à l'article 77 du Code civil nous _____ mil neuf cent quinze, sommes transportés _____ auprès de la _____ personne _____, sur la déclaration _____ et assuré du décès. La déclaration des témoins étant postérieure à l'inhumation, la constatation n'a pu être faite. Dressé par nous, Lucien Henri Argiot, sous lieutenant au 50^e Régiment d'infanterie. Officier de l'Etat civil, sur la déclaration de Ernest Villien, âgé de vingt deux ans, sergent major, lecture faite, ont signé avec nous au 50^e régiment d'infanterie et de Leonard Cristin, âgé _____ de trente quatre ans, soldat au 50^{me} Régiment d'infanterie, témoins qui ont signé avec moi après lecture.

Les Déclarants, _____
L'Officier de l'Etat Civil, *Burquin*

98° 39

DÉGÈS
de
Transcription de _____
l'acte de décès de _____
Maurice Joseph Bochet
Mort pour la France